

## La formation INFIRMIÈRE à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers MGEN de La Verrière

Fort de ses 50 ans d'expérience en matière de formation, l'IFSI MGEN de la Verrière accompagne les étudiants jusqu'au

### **Diplôme d'Etat d'Infirmier Grade Licence**

pour devenir des professionnels de santé compétents, responsables et autonomes.

Situé dans l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, dans un cadre apaisant au milieu du parc de l'Institut MGEN de La Verrière, l'IFSI est une structure à taille humaine qui accueille 240 étudiants dans un environnement style « campus » :

- 1 100 m<sup>2</sup> de locaux récemment rénovés
- 1 résidence étudiante réservée à nos étudiants
- Parking privé
- Self de l'Institut MGEN
- à 800 m de la Gare de La Verrière et d'un centre commercial,
- à 40 mn de Paris et 10 mn de l'université de St Quentin en en Yvelines



IFSI MGEN La Verrière - 13 Ave de Montfort  
CS 70444 – 78322 Le Mesnil St Denis cedex  
[ifsi@mgen.fr](mailto:ifsi@mgen.fr)

# L'enseignement

## L'équipe pédagogique et administrative

### Équipe pédagogique :

- 1 cadre de santé coordinateur pédagogique
- 11 cadres de santé formateurs avec des formations complémentaires en :
  - ✓ Gestes et Soins d'Urgence
  - ✓ DU de Pédagogie active et simulation en santé
  - ✓ IDE Cadre anesthésiste et puéricultrice
  - ✓ Master 2 en pédagogie, ingénierie de formation, management des organisations, conduites de changement...

### Équipe administrative :

3 secrétaires, 1 documentaliste, 1 comptable

**l'IFSI MGEN est rattaché à la Faculté de Médecine de St Quentin-en-Yvelines.**

3 plateformes numériques pour faciliter et favoriser les échanges et enrichir l'apprentissage



Journée simulation « nombreuses victimes » - juin 2018

## Les Moyens matériels

- 6 salles de cours multimédia
- 3 salles de simulation avec mannequins dont 1 connecté et salle de débriefing associée
- 1 salle de travail équipée de 10 postes informatiques & imprimantes
- 1 salle de vie étudiante pour déjeuner, échanger et/ou travailler.
- 1 accès WIFI permanent
- 1 centre de documentation
- 1 espace détente extérieur



Formation aux gestes et soins d'urgence

## Des stages variés

- Proposés par l'IFSI en Île de France
- Recherche possible par l'étudiant sous conditions
- Réalisation possible d'un stage à l'international



Stage au Viêt-Nam – septembre 2018

## La Formation

- 3 ans pour acquérir 10 compétences nécessaires à l'exercice infirmier
- Capitaliser 180 ECTS(\*) correspondant à la validation des unités d'enseignement et des stages.

### Répartition des enseignements & des stages

	Cours	Stages	Vacances
1 <sup>ère</sup> année	25 sem.	15 sem.	12 sem.
2 <sup>ème</sup> année	20 sem.	20 sem.	12 sem.
3 <sup>ème</sup> année	15 sem.	25 sem.	12 sem.

(\*)European Credits Transfert System

# L'accès à la formation

## Rentrée 2019/2020

**Vous devez être âgé de 17 ans au moins au 31/12/2019**

### Candidats bacheliers ou équivalents

<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous êtes élève en terminale</li><li>• Vous êtes titulaire du Baccalauréat français ou de l'équivalence de ce diplôme</li></ul>	<p><b>Pré Inscription sur la plateforme PARCOURSUP</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>20 décembre 2018</b> - ouverture du site : Je consulte l'offre de formation</li><li>• <b>Du 22 janvier au 14 mars 2019</b> : je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat et je formule mes vœux</li><li>• <b>Jusqu'au 3 avril</b> : je finalise mon dossier candidat</li><li>• <b>du 15 mai et 19 juillet 2019</b> : je reçois les réponses des formations et je décide.</li></ul>
---	--

### Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous avez travaillé pendant au minimum 3 années et cotisé à un organisme de protection sociale en France.</li></ul> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous êtes titulaire d'une attestation de réussite de l'examen de présélection délivrée en 2018 par une ARS (*)</li></ul>	<p><b>Epreuves de sélection composées</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>D'une épreuve écrite d'une heure comprenant :</b><ol style="list-style-type: none"><li>1. <u>une sous épreuve de rédaction</u> et/ou de questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 mn, notée sur 10 pts (*)</li><li>2. <u>une sous épreuve de calculs</u> simples de 30mn notée sur 10pts</li></ol></li><li>• <b>D'une épreuve orale de 20mn</b>, notée sur 20pts, portant sur l'expérience professionnelle du candidat et s'appuyant sur un dossier permettant d'apprécier l'expérience, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La copie de la pièce d'identité</li><li>✓ Les diplômes obtenus</li><li>✓ La ou les attestations d'employeurs et attestations de formation continue</li><li>✓ Un Curriculum Vitae</li><li>✓ Une lettre de motivation</li></ul></li></ul> <p>Chacune des 2 épreuves est notée sur 20 points: Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire</p> <p>Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 20/40</p> <p>(*) les candidats titulaires d'une attestation de réussite de l'examen de présélection sont dispensés de la sous épreuve de rédaction.</p>
--	--

**NB:** Un candidat relevant de la formation professionnelle Continue ET titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme peut candidater également sur Parcoursup.

Si le candidat est admis aux épreuves de sélection, son admission définitive sera conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription Parcoursup.

### Les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

Pour la rentrée 2019, « Les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture justifiant 3 ans d'exercice professionnel (équivalent temps plein) à la date de l'épreuve peuvent faire le choix de s'inscrire à l'épreuve écrite d'une durée de 2h00 » selon les modalités ci-dessous :

- **Examen d'admission**, consistant à une analyse écrite de 3 situations professionnelles, notée sur 30 pts.
- Chaque situation fait l'objet d'une question. Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15/30

**Attention ! Cette voie d'accès en formation n'octroie pas automatiquement de dispenses d'enseignement**

# Le coût de la Formation

L'IFSI MGEN de La Verrière est un établissement privé, subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France.

## Le coût annuel de la formation 2019/2020 est composé :

- des droits d'inscription universitaire fixés par arrêté : 170 €
- de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 90 €
- des frais de scolarité : 610 € pour 2019/2020
- le cas échéant, des frais de formation lorsque les étudiants ne sont pas éligibles à la subvention du Conseil Régional

## Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional, si vous êtes :

**Le Conseil  
Régional d'Ile de  
France attribue  
également des  
bourses d'études.**  
[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

- élève et étudiant âgé de 25 ans ou moins, inscrit ou non en Mission Locale
- élève et étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans,
- demandeur d'emploi (catégorie A & B) inscrit à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à la date d'entrée en formation dont le coût de formation n'est pas pris en charge par le Pôle Emploi
- bénéficiaire du RSA,
- bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...), Y compris en cas de démission
- élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,

## **Financement des études pour les étudiants non pris en charge par le Conseil Régional :**

- Si vous n'entrez dans aucune des catégories ci-dessus, le coût pédagogique de votre formation s'élève à 9 870 €/an et peut être réglé par l'employeur, par un organisme financeur, ou encore par l'étudiant.
- Trois modes de financement existent : -
  - ✓ La promotion professionnelle : votre employeur peut financer votre formation.
  - ✓ La prise en charge par un organisme financeur du type CIF (Fongecif, ANFH ...)
  - ✓ L'autofinancement : vous financez vous-même vos études. Vous signez une convention vous engageant financièrement.

**Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat – 01 39 38 79 60.**

- **Si vous êtes boursiers**, la CVEC et les frais universitaires vous seront remboursés
- **Durant votre formation des indemnités de stage vous seront versées** et vos frais de transport remboursés conformément aux textes en vigueur.
- **La formation est accessible par la voie de l'apprentissage**,
  - ✓ à partir de la 1<sup>ère</sup> année de formation pour les étudiants de moins de 30 ans titulaires d'un diplôme d'aide-soignant
  - ✓ à partir de la 2<sup>ème</sup> année de formation pour les étudiants de moins de 30 ans.
  - ✓ Dans ce cas l'intégralité du coût de la formation est pris en charge par l'établissement de soins avec lequel vous avez signé votre contrat.

